



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 23 Septembre 2013**

Délibération n°2013-22 **Convention de financement entre l'UEB et ses membres - Avenant 1**

Vu la convention de financement signée entre l'UEB et ses membres dans le but de formaliser l'engagement financier des Etablissements au titre des charges annuelles encourues pendant la durée du Projet en ce qui concerne la partie de loyer relative à l'exploitation et la maintenance courante des volets immobiliers et/ou numériques, selon les Etablissements concernés,

Vu la délibération n° 2012-11 signée le 5 mars 2012 et les délibérations 2012-29a, 2012-29b, 2012-29c, 2012-29c-2012-29d, 2012-29c, signées le 24 septembre 2012 intégrant les établissements ANSES, EESAB, ECAM, EME et ESC en qualité de membres associés UEB,

Vu la délibération n° 2013-14bis signée le 24 juin 2013 pour l'autorisation à procéder à la mise au point avec le candidat pressenti,

Exposé des motifs :

Les montants estimatifs de la contribution des établissements membres de l'UEB au financement des charges annuelles pendant la durée du projet en ce qui concerne la partie de loyer relative à l'exploitation et la maintenance courante des volets immobiliers et/ou numériques sont revus :

- En ce qui concerne le montant global (offre finale du candidat pressenti)
- En ce qui concerne la répartition entre les membres (arrivée de nouveaux membres)

Un tableau de répartition de ces charges est joint en annexe à cette délibération {

La première échéance aura lieu en janvier 2014

Ces éléments sont repris dans un avenant 1 à la convention de financement entre l'UEB et ses membres. Cet avenant sera mis à la signature des établissements.

Proposition :

Le conseil d'administration accepte la nouvelle répartition des charges annuelles encourues pendant la durée du projet et le montant associé.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 28

Délibération adoptée

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Pièces jointes au présent document : néant.

Visa du Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.